

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 05 MAI 2025**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 05 mai 2025 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Carmen Migneault, Simon Brochu, Raynald Banville et Tracy Sim, formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.
Est aussi présente : Mme Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

**RÉSOLUTION #25-05-72
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLUTION #25-05-73
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture et présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux de :**
 - 3.1 La séance ordinaire tenue 7 avril 2025;
4. **Rapports mensuels des comités**
 - 4.1 Arrondissement MacNider;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
 - 4.6 Comité du Phare;
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Comptes fournisseurs d'avril 2025;
6. **Administration**
 - 6.1 Avis de motion – Règlement 25-190 : Tarification incitative sur les déchets;
 - 6.2 Dépôt du premier projet du Règlement 25-190 : Tarification incitative sur les déchets;
 - 6.3 Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer sa décision sur le programme Réno-Région;
 - 6.4 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
 - 6.5 Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;
 - 6.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 163 700 \$ qui sera réalisé le 12 mai;
 - 6.7 Mandater Tetra Tech pour réaliser un devis pour l'asphaltage 2025 de la municipalité;
7. **Travaux publics**

Rien de nouveau.
8. **Urbanisme**
 - 8.1 Demande d'usage conditionnel – 335 rue Cascade;
9. **Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Déclaration d'intention concernant l'intégration de Baie-des-Sables dans la Régie incendie Mitis-Est;
 - 9.2 Mention de Félicitations pour M. Ted Savage et Mme Annie Lecavalier pour leur reconnaissance à la garde-côtière;
10. **Loisirs et cultures**
11. **Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)**
12. **Levée de la séance**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE :

3.1 La séance régulière tenue le 07 avril 2025

RÉSOLUTION #25-05-74

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 07 AVRIL

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 07 avril 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Rien de nouveau.

4.2 Comité de développement

Comité des petits déjeuners (présenté par Martine Bouchard) :

La saison des déjeuners au centre des loisirs est officiellement terminée.

- 26 déjeuners
- Profit de 8 190\$
- Organismes bénéficiaires : comité d'embellissement, Festival le Grand Dégel, école primaire des Cheminots de l'Envol, école Metis Beach School, CPE Les Pinsons, camp de jour de Métis-sur-Mer et la bibliothèque.

Le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer félicite et remercie toute l'équipe des bénévoles en place pour maintenir cette activité.

4.3 Comité des Loisirs

Le premier module de jeux du Parc Astle devrait être livré en juin. Les travaux pour le reste du parc sont prévus en automne.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau.

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

4.6 Comité du Phare

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs d'avril 2025

RÉSOLUTION #25-05-75

COMPTES FOURNISSEURS D'AVRIL 2025

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés pour avril 2025 pour un montant de 107 285.50 \$, adopte la liste des comptes à payer d'avril 2025 pour un montant de 213 897.71 \$ et autorise la trésorière à faire le paiement de ces comptes. La trésorière certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Avis de motion – Règlement 25-190 : Tarification incitative sur les déchets

RÉSOLUTION #25-05-76

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 25-190 : TARIFICATION INCITATIVE SUR LES DÉCHETS

AVIS DE MOTION donné par M. le Conseiller Simon Brochu qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 25-190 concernant la tarification incitative sur les matières résiduelles. Un projet de règlement sera déposé et adopté séance tenante.

6.2 Dépôt du premier projet du Règlement 25-190 : Tarification incitative sur les déchets

RÉSOLUTION #25-05-77

DÉPÔT DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 25-190 : TARIFICATION INCITATIVE SUR LES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan conjoint de Gestion des Matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de la Mitis, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des industries, commerces et institutions (ICI) à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autres, en la réduction à la source des matières résiduelles produites ;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan conjoint de Gestion des Matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, une des mesures générales est d'analyser la mise en place d'une tarification incitative uniforme à l'ensemble du territoire pour l'ensemble des secteurs résidentiels et ICI ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude de caractérisation à destination des ordures municipales et commerciales en 2024, le tri des matières résiduelles n'est pas optimal et qu'il reste encore beaucoup de matières organiques, de récupération et de résidu de construction dans les bacs à déchets.

CONSIDÉRANT QUE les résidus ultimes sont acheminés au lieu d'enfouissement technique (LET) de Cacouna ce qui génère de la pollution atmosphérique et beaucoup de frais de transport ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'enfouissement au LET de Cacouna, en 2025, est de 191\$/tonne et augmentera chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a le pouvoir d'imposer et de prélever des taxes foncières, des taxes spéciales, des tarifications pour services municipaux et des compensations pour services municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé le 5 mai 2025 ;

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer adopte le premier projet du règlement numéro 25-190 tel que présenté dans l'annexe A au présent procès-verbal.

6.3 Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer sa décision sur le programme Réno-Région;

RÉSOLUTION #25-05-78

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER SA DÉCISION SUR LE PROGRAMME RÉNO-RÉGION

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHO) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Éric Girard, ministre des Finances
- Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Pascal Bérubé, député à l'Assemblée nationale pour Matane, Mitis et Matapédia
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

6.4 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

RÉSOLUTION #25-05-79

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer proclame le 17 mai comme étant la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

6.5 Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

RÉSOLUTION #25-05-80

MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER QUE le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

6.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 163 700 \$ qui sera réalisé le 12 mai;

RÉSOLUTION #25-05-81

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 163 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 MAI

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Métis-sur-Mer souhaite emprunter par billets pour un montant total de 163 700 \$ qui sera réalisé le 12 mai 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
10-51	118 300 \$
10-51	45 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 10-51, la Ville de Métis-sur-Mer souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité, *M. le Conseiller Simon Brochu s'abstient pour ce vote.

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 mai 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	13 700 \$	
2027.	14 400 \$	
2028.	14 800 \$	
2029.	15 400 \$	
2030.	16 000 \$	(à payer en 2030)
2030.	89 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 10-51 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

6.7 Mandater Tetra Tech pour réaliser un devis pour l'asphaltage 2025 de la municipalité;

RÉSOLUTION #25-05-82

MANDATER TETRA TECH POUR RÉALISER UN DEVIS POUR L'ASPALTAGE 2025 DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Barville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate Tetra Tech pour réaliser un devis pour l'asphaltage 2025 de la municipalité, selon le montant prévu au budget de fonctionnement. Le secteur à asphalté sera déterminé en fonction des besoins les plus urgents, identifiés par notre service des travaux publics.

7. TRAVAUX PUBLICS

Rien de nouveau.

8. URBANISME

8.1 Demande d'usage conditionnel – 335 rue Cascade

RÉSOLUTION #25-05-83

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – 335 RUE CASCADE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a analysé la demande en fonction des critères établis au règlement numéro 24-182 sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la grille d'analyse du Conseil est annexée au présent procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif général de ce règlement vise à contrer la pénurie de logement et la dévitalisation économique en limitant la conversion d'habitations permanentes en résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement précise que la résidence de tourisme doit être implantée dans une résidence saisonnière existante (chalet) qui ne constituait pas une résidence permanente;

CONSIDÉRANT QUE le règlement précise également que la conversion du bâtiment en résidence de tourisme n'a pas pour effet de diminuer le nombre de logements dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 335, rue Cascade est une résidence permanente habitable sur le long terme et que donc, sa conversion aurait pour effet de diminuer le nombre de logements à Métis-sur-Mer;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer refuse la demande d'usages conditionnels pour le 335, rue Cascade.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Déclaration d'intention concernant l'intégration de Baie-des-Sables dans la Régie incendie Mitis-Est

RÉSOLUTION #25-05-84

DÉCLARATION D'INTENTION CONCERNANT L'INTÉGRATION DE BAIE-DES-SABLES DANS LA RÉGIE INCENDIE MITIS-EST

CONSIDÉRANT QUE la municipalités de Baie-des-Sables et les municipalités représentant le regroupement de sécurité incendie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative d'intention concernant l'intégration du service incendie de Baie-des-Sables à la régie Mitis Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-des-Sables (BDS) a exprimé son intérêt à intégrer la Régie Mitis Est;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre les représentants de BDS et de la Régie Mitis Est concernant cette intégration;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration de BDS à la Régie Mitis Est nécessitera des démarches impliquant des délais auprès de La MRC Matanie et de la Ville de Matane;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer exprime son intention d'appuyer l'intégration de la Municipalité de Baie-des-Sables à la Régie Mitis Est.

9.2 Mention de Félicitations pour M. Ted Savage et Mme Annie Lecavalier pour leur reconnaissance à la garde-côtière

RÉSOLUTION #25-05-85

MENTION DE FÉLICITATIONS POUR M. TED SAVAGE ET MME ANNIE LECAVALIER POUR LEUR RECONNAISSANCE À LA GARDE-CÔTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'unité-54 Matane de la Garde auxiliaire canadienne a eu le privilège de recevoir le « Prix annuel en recherche et sauvetage » lors de la cérémonie annuelle qui s'est tenue le 8 mars dernier à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette soirée, un prix a été remis à l'unité complète pour souligner la disponibilité, l'esprit d'équipe et surtout le dévouement des membres de l'unité. On souligne que tout au long de l'année 2024, les sauveteurs maritimes ont participé à de nombreuses interventions délicates;

CONSIDÉRANT QUE sur le plan individuel, Ted Savage, commandant par intérim de l'unité-54 a été honoré pour son travail de recherche et de sauvetage;

CONSIDÉRANT QU'Annie Lecavalier a reçu une reconnaissance pour la bravoure démontrée lors de missions de recherche et sauvetage. On parle ici d'interventions qui ont parfois nécessité de la haute voltige et qui se sont déroulées dans le cadre d'évacuations médicales alors que les conditions en mer étaient plutôt difficiles

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer félicite M. Ted Savage et Mme Annie Lecavalier pour leurs honneurs.

10. LOISIRS ET CULTURE

Rien de nouveau.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19 h 45 et se termine à 20 h 35.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #25-05-86
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20 h 35.

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de veto.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Isabelle Dion,
Directrice générale et Greffière-trésorière

PROJET